

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-06

Objet : Subventions à des associations de promotion du développement durable au titre de l'année 2013.

Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire

Au regard des sollicitations reçues, la Ville de Metz propose pour l'année 2013 de soutenir trois associations de promotion du développement durable dont l'objectif consiste à développer des programmes d'actions dans ce domaine tout au long de l'année.

Ces trois associations ont leur siège au Cloître des Récollets à Metz, dans des locaux mis à disposition par la Ville, et contribuent au développement de ce lieu emblématique dans le domaine de l'écologie et du développement durable par des actions de proximité, en direction des messins.

Ainsi, l'Institut Européen d'Ecologie (IEE), Association Loi Locale 1908, s'est donné comme objectif de promouvoir et développer toute initiative visant à améliorer la qualité de vie, l'environnement et les rapports entre les hommes, les sociétés et la nature.

L'IEE assure l'animation et la promotion d'actions relatives à l'environnement avec un cycle annuel de conférences à Metz accueillant plusieurs centaines de personnes et réalise des missions pédagogiques dans le domaine du développement durable.

Compte tenu des actions menées et des valeurs environnementales que souhaite défendre la Ville, cette association contribue au rayonnement de Metz à un niveau national, voire international.

La Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE), ensuite, a pour objet de promouvoir l'ethnopharmacologie et l'ethnobotanique et d'œuvrer pour le développement durable par l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et le développement des actions de formations et d'éducation du plus grand nombre.

La SFE doit réaliser en 2013 un cycle de conférences sur la santé et l'environnement, des actions pédagogiques dans le domaine de l'ethnopharmacologie appliquée et organisera des visites guidées des jardins de plantes médicinales et toxiques présents au Cloître des Récollets.

La Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes de Moselle (MAEC), enfin, a pour objectif de mener des actions d'éducation citoyenne et populaire auprès du grand public et de coordonner un réseau permettant la mutualisation des associations membres (12 associations membres).

La MAEC souhaite organiser à Metz en 2013 plusieurs manifestations locales (fête de la Nature, Jour de la Nuit, veillée des chauves-souris, etc.), mener un cycle de conférences et organiser la Fête des Récollets dont l'objectif consiste à faire découvrir aux messins le Cloître et ses « habitants ».

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- d'allouer une subvention de 50 000 euros à l'Institut Européen d'Ecologie (IEE),
- de verser une subvention de 10 000 euros à la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE),
- de verser une subvention de 5 000 euros à la Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes de Moselle (MAEC).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

- la convention d'objectifs et de moyens avec l'Institut Européen d'Ecologie, ainsi que tout document afférent à cette opération,
- tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Mission développement durable et solidaire

Commissions : Environnement et Cadre de Vie

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35

Absents : 20

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ